

École Maternelle Louis Pasteur  
COMPTE-RENDU DU 3ème CONSEIL D'ECOLE

16 juin 2015

Présents :

Délégués des parents d'élèves : Mme Stumpf, Mme Lange et M. Keller

Enseignantes : Mmes Chevillard-Pradier, Trometer, Bittendiebel

Le concierge : M. Vix

Excusés : Mme Champougny, Mme Flick, Mme Soares et M. Herrmann

### **1) Règlement intérieur - Utilisation de la cour de récréation**

La Directrice rappelle que lorsque les parents viennent récupérer leurs enfants, ils doivent impérativement sortir de l'école et ne peuvent laisser leurs enfants jouer dans la cour. La cour ne peut être utilisée comme un parc public.

En effet, la cour est utilisée par le périscolaire dès qu'il fait beau et les enfants du périscolaire ne peuvent pas sortir tant que des parents sont présents. De plus, il a été noté que certains parents laissent les enfants utiliser les jeux au mépris des règles de l'école (ne pas monter sur le toit des maisons, ne pas faire de vélo...).

### **2) Remplacement des enseignantes**

En cas d'absence d'une enseignante, la procédure administrative est la suivante : la Directrice doit, dès qu'elle a connaissance de cette absence, en informer l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. C'est alors l'Inspection qui envoie un remplaçant. La décision de remplacer ou non une enseignante n'est pas du ressort de la Directrice qui n'a aucun pouvoir en la matière.

L'année dernière, la majorité des absences a pu être remplacée. Cette année, notamment ce mois de juin, il a en revanche été très difficile d'obtenir un remplaçant, en raison de la pénurie de remplaçants. C'est la raison pour laquelle certaines absences n'ont pu être remplacées.

### **3) Bilan de la Kermesse**

L'exposition : cette année, il a été décidé de faire une exposition plutôt qu'un spectacle. Cela a été un franc-succès tant auprès des parents que des enfants (pour une fois les enfants voyaient le résultat de leur travail alors que, dans le cas d'un spectacle, ils ne se voient jamais).

Bilan financier : Le bénéfice de la kermesse est de 764,86€ (total caisse : 1175,50€, dépenses : 410,64). Ces bénéfices permettront notamment l'achat de plusieurs vélos et trottinettes. L'an passé, trois draisiennes avaient ainsi été achetées.

Tombola : il est fait le constat qu'il y avait moins de lots que l'année dernière et que les lots étaient souvent plus adaptés à des enfants de 3 ans qu'à des enfants de 6 ans. Les parents proposent de sensibiliser un peu plus les parents sur le sujet l'année prochaine.

Un remerciement particulier est adressé à :

- Mme De Sousa qui a préparé l'ensemble des jeux et des affiches de la kermesse toute seule,
- M. Nunes et sa famille pour l'organisation et la tenue du stand barbecue.

#### **4) Rentrée 2015**

La rentrée aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour tous les élèves. S'agissant toutefois des élèves de Petite Section, ces derniers seront accueillis de manière échelonnée par groupe de 10 (un groupe mardi, un mercredi et un jeudi). Ils seront en classe pleine vendredi 4 septembre.

Les jours de rentrée pour les enfants de Petite Section seront affichés début juillet devant l'école.

##### **a) Suppression du goûter du matin**

La suppression du goûter est une idée que les enseignantes avaient depuis un moment. La décision a toutefois été prise de l'arrêter suite à une sensibilisation sur le sujet opérée par l'Académie de Strasbourg et l'Agence Régionale de la Santé. En effet, un dépliant sur le sujet, qui explique bien les choses, a été publié. Il sera bientôt consultable sur le site de l'école et sera remis à chaque parent en septembre.

La Directrice rappelle que l'Alsace est la dernière région à pratiquer le goûter du matin, que le retour d'expérience de sa suppression est positif dans le reste de la France.

L'arrêt du goûter est indéniablement une avancée en terme d'alimentation et de santé pour l'enfant. C'est également une bonne chose en termes d'éducation pour l'enfant (il est important d'apprendre qu'il faut manger correctement le matin pour être en forme toute la matinée).

##### **b) Expérimentation des chaussons**

Les enseignantes sont entrain de repenser l'utilisation de l'espace dans la classe. Elles proposent d'expérimenter l'utilisation de chaussons dans les salles de classe.

L'idée est la suivante : le matin, les parents mettent ou aident les enfants à mettre leurs chaussons. Au moment de la récréation, les enfants enlèvent leurs chaussons et mettent leurs chaussures seuls. Au retour de la récréation, les enfants enlèvent leurs chaussures et remettent leurs chaussons seuls. Les parents aident leurs enfants à remettre leurs chaussures au moment de rentrer à la maison.

Les enseignantes voient plusieurs avantages à ce projet :

- la propreté du sol : ce qui permettrait aux enfants de pouvoir avoir des activités à même le sol,
- la motricité fine lors de l'enfilage des chaussures,
- le confort des enfants,
- l'utilisation des bottes de pluie et des chaussures pour la neige en automne et en hiver.

Cette décision nécessite toutefois une coopération des parents. Il sera bien évidemment nécessaire :

- d'équiper les enfants de chaussures faciles à enfiler seul (pas de lacets, mais plutôt des scratchs ou des fermetures éclair),
- de prendre le temps d'apprendre aux enfants à se chausser tout seul,
- de prendre 5 minutes de plus le matin pour mettre les chaussons.

L'expérimentation commencera l'année prochaine dans les classes du bas, car il y a deux ATSEM, ce qui devrait faciliter les choses. Si c'est un succès, l'idée sera alors testée dans les classes du haut l'année suivante.

## **5) Points mairie**

### **a) Crédits de fonctionnement et d'investissement**

Suite au dernier conseil d'école et à l'appel formulé par la Directrice auprès de la Ville au sujet du budget, l'école s'est vu allouer l'ensemble des crédits initialement prévus en début d'année. Seule une retenue de 1,3% a été pratiquée.

### **b) Restructuration du rangement de la salle de jeu**

Au courant de l'année dernière, l'école avait fait une demande d'installation d'un grand placard dans la salle de jeu, pour y stocker tout le gros matériel de motricité et permettre ainsi une meilleure utilisation de l'espace. Cette demande avait été acceptée à l'amiable. Pour autant rien n'avait été installé jusqu'à aujourd'hui. Il a finalement été décidé, avec les services techniques, de mettre en place un grand placard métallique, répondant aux normes de sécurité (ce qui n'était pas le cas de la première étude). Cette installation devait être faite au courant de l'année prochaine.

### **c) Déménagement de l'armoire forte**

Le concierge, M. Vix, a indiqué à la Directrice que le déménagement de l'armoire forte qu'elle avait demandé ne pourra pas avoir lieu, en raison notamment de son coût.

### **d) Nettoyage du bac à sable**

L'école a demandé à ce que le bac à sable de la cour arrière soit nettoyé : il ne l'a pas été depuis avril 2014, et n'est donc plus utilisé depuis que les beaux jours sont revenus. M. Vix a indiqué que ce nettoyage devrait être fait début juillet. Le sable sera nettoyé et un produit anti-chat, non toxique pour les enfants sera ajouté au sable.

Les enseignantes soulèvent le fait qu'il est dommage de procéder à ce nettoyage au début de l'été. Il aurait en effet mieux fallu faire ça à la fin de l'été pour éviter qu'il soit souillé par les chats pendant l'été.

### **e) Arbre de la cour arrière**

L'arbre de la cour arrière a été abattu en février 2015, car il était, d'après les services spécialisés, malade. Son ombre était très utile lors des grosses chaleurs.

La Directrice a demandé quand il en serait replanté un, comme M Herrmann l'avait évoqué lors d'un précédent conseil d'école.

M. Vix explique qu'avant de replanter un arbre, il doit y avoir un temps de latence de 12 à 18 mois. Par ailleurs, il précise que l'on ne peut replanter un arbre qu'au printemps. Il faudrait donc attendre le printemps 2016. Une demande a été faite dans ce sens auprès de la Ville, M. Vix attend la réponse.

### **f) Déjections de chat au pied des arbres**

Il y a beaucoup de chats dans le quartier, et par conséquent beaucoup de déjections au pied des arbres de la cour. M. Vix étant seul depuis plusieurs mois, il lui est impossible de les nettoyer chaque matin. Il est donc nécessaire et urgent de trouver une solution matérielle.

Les dispositifs couvrant la terre du pied des arbres (revêtement composite, planches de bois, dalles métalliques...) présentant tous des inconvénients (étouffement des racines, trop petite longévité, trop onéreux), les services techniques refusent de les choisir.

M. Vix explique qu'il connaît un produit de répulsion contre les chats, non toxique pour les enfants. Il propose donc de l'essayer d'ici la fin de l'année pour voir si cela fonctionne.

### **g) Le local à poubelle**

Le local à poubelles est actuellement très abîmé et dangereux (lattes de bois cassées, vis et clous qui dépassent à hauteur d'enfant). Les services techniques proposent de le remplacer par une structure métallique solide et stable, présentant des glissières dans lesquelles sont glissées des planches de bois (plus épaisses que les lattes actuelles). Ce système permettra de remplacer facilement les planches abîmées et semble plus durable.

Une demande a été faite auprès de la Ville. M. Vix précise que si la demande est acceptée, le local pourra être rapidement mis en place.

## **6) Questions des parents à la mairie**

### **a) Abords de l'école – relance**

Les parents relèvent que la mise en place d'un miroir convexe, ainsi que la signalisation sur le sol de la présence d'une école avaient été demandées et acceptées lors du conseil d'école du 3 novembre 2014, mais que ces derniers n'ont toujours pas été installés. Ils reformulent donc la demande.

### **b) Toilettes et boutons-poussoirs des robinets – relance**

Les parents relèvent qu'il avait été décidé lors du dernier conseil d'école que de nouveaux boutons poussoirs pour les lavabos des toilettes devaient être installés au printemps et que ces derniers n'ont toujours pas été mis en place. Ils relancent donc le sujet.

M. Vix informe qu'il a été chercher ces boutons poussoirs et qu'ils seront installés durant l'été.

### **c) Trappe dans les toilettes du haut – relance**

Lors du dernier conseil d'école, une demande de création de trappe de visite dans les douches des toilettes avait été faite pour permettre de remédier aux problèmes d'odeur. Une réponse de l'administration était attendue. Les parents demandent ce qu'il en est.

M. Vix n'a pas eu de nouvelles, il va relancer la Ville sur le sujet.

### **d) Mise en place d'un potelet devant l'école**

Il est rappelé qu'il est interdit de se garer devant le portail. Or, on peut constater que régulièrement des parents utilisent cet espace comme place de parking.

Il est rappelé que cet espace doit être laissé libre car c'est un accès pour les secours.

Mme Chevillard-Pradier

Directrice

Mme Lange

Secrétaire de séance